Document généré le 1 juin 2025 18:59

Sociologie et sociétés

L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970
Towards the Autonomy of the Field of Sport: 1890-1970

Jacques DEFRANCE

Volume 27, numéro 1, printemps 1995

Le sport

URI : https://id.erudit.org/iderudit/001174ar
DOI : https://doi.org/10.7202/001174ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)
1492-1375 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

DEFRANCE, J. (1995). L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970. *Sociologie et sociétés*, *27*(1), 15–31. https://doi.org/10.7202/001174ar

Résumé de l'article

Entre le début du siècle et les années 1960-70, le sport devient une entité sociale ayant un pouvoir propre qui lui permet d'exporter et d'imposer ses catégories et ses valeurs. En utilisant le concept de " champ ", emprunté à Pierre Bourdieu, il est possible de faire une lecture de l'histoire du développement de divers sports dans les pays industriels pendant cette période : il s'agit de montrer que le " champ sportif " gagne en autonomie relative, tout en indiquant quels sont les indices de cette autonomisation. La question de l'intervention de l'État dans un monde sportif relativement autonomisé vers 1960-70 est discutée. Après avoir confronté ce modèle théorique à des données historiques, quelques questions sont formulées qui intéressent les analyses du sport dans les enjeux politiques actuels.

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1995

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Sociologie et sociétés, vol. XXVII, n° 1, printemps 1995, p. 15-31

L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970.

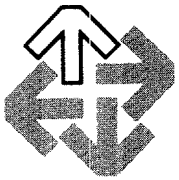

JACQUES DEFRANCE

Les travaux de sociologie et d'histoire des sports en Europe et en Amérique du Nord montrent que le « monde des sports » acquiert une importance décisive au plan international entre 1950 et 1970 environ, et qu'alors, les impératifs du sport de haut niveau et de la compétition deviennent prépondérants. Durant cette période, l'institution sportive connaît une forte expansion, mais ce n'est pas la première fois : plus original est le bouleversement structurel du sport, que l'on ne peut saisir que par une analyse qualitative centrée sur les relations entre le sport et le monde social, et sur les relations dans le monde sportif lui-même. En effet, le sport commence alors à imposer sa logique dans diverses sphères, dans l'institution scolaire, dans l'université, dans la vie publique, etc. Il devient une force politique de plein exercice.

Comment s'est effectué le passage de l'institution sportive naissante de la fin du 19e siècle au système sportif actuel qui se manifeste comme une puissance ayant son propre programme d'activité et capable d'interférer avec les relations internationales, les politiques de la jeunesse, les échanges économiques et l'emploi ? La réponse à cette question suppose d'abord que l'on ait avancé dans la connaissance des développements des sports, dans différents pays, ce que l'histoire des sports fait pour nous. Elle exige un apport de la sociologie pour penser les relations du sport au monde social et en clarifier la nature.

Car la perception du processus de transformation est assez contradictoire. Un premier modèle envisage l'évolution des sports comme une lente « socialisation » d'une activité initialement individuelle et spontanée. En s'appuyant sur la vision nostalgique des sports d'autrefois, cet univers est décrit comme un espace de liberté lentement colonisé par les contraintes sociales, notamment la bureaucratisation, la réglementation, la comptabilisation, l'emprise des programmes d'action publique, etc. (cette vision n'est pas éloignée de celle de Guttmann qui insiste beaucoup sur la rationalisation du sport : cf. Guttmann, 1978).

Toutefois, cette vision a des difficultés à intégrer l'idée d'une puissance des organes sportifs qui s'accroît, et celle d'une dépendance qui se renforce. Il faut aussi prendre en compte certaines données historiques qui montrent que le modèle d'un simple resserrement des liens entre sport et puissances sociales est inadéquat. Ainsi, les sociétés de sport et d'exercice physique de la fin du 19e siècle lient leur propre activité à la préparation militaire, à la défense de la patrie, au relèvement de la race, tandis qu'aujourd'hui elles se sont

débarrassées de ces finalités et peuvent développer leurs activités sans rendre de comptes sur le plan patriotique ou pédagogique. N'est-ce pas le signe que le monde sportif se dégage du contrôle de l'armée, de l'école ou de l'église, selon un second modèle, celui de l'autonomisation du sport par rapport aux affaires non sportives ? Mais alors, le chemin suivi est inverse de celui que suppose le premier modèle. La question nécessite une clarification des concepts que l'on applique aux relations entre le sport et le monde social, et nous le ferons en prenant les étapes de la transformation du champ sportif de la fin du 19e siècle jusqu'au moment où le sport s'affirme comme une entité bien établie, au 20e dans les années 60-70.

1. LES NOTIONS DE CHAMP ET D'AUTONOMIE RELATIVE

Pour étudier cette transformation, nous nous proposons de mettre en œuvre l'analyse des champs et le concept d'autonomie relative que Pierre Bourdieu a élaborés pour appréhender la formation des champs spécialisés, notamment celle du champ littéraire et artistique qui gagne en autonomie depuis le 19e siècle (en France).

L'étude d'un champ s'organise selon des étapes dont l'ordre est indiqué par Bourdieu[1]. Il faut procéder d'abord à l'analyse des relations établies entre le champ spécifique que l'on analyse et le champ du pouvoir, pour montrer comment le premier se constitue en se détachant relativement du second. Il s'agit d'une « autonomisation » d'une fonction, auparavant indivise, processus analogue à la division progressive du travail social chez Durkheim (1893), (le couple indivision / division est aussi très pertinent dans les analyses de Weber, de Lukàcs, etc....). Une seconde étape consiste à scruter la structure du champ spécialisé, ses limites, ses critères internes de jugement de l'excellence, ses divisions, etc.

L'analyse en termes de champ permet, en premier lieu, de rendre compte du fait qu'une spécialité — la littérature, l'art, le sport — a un objet propre, une histoire originale, avec ses rythmes, ses développements, ses « révolutions » et un fonctionnement interne (relative autonomie), tout en devant quelque chose aux structures sociales et à l'histoire politique générale (relative dépendance). Une formalisation en termes de champ permet d'avancer dans la description du monde social, qui se présente comme étant structuré en différents espaces relativement indépendants ; elle a aussi des conséquences pour la conduite de l'analyse sociologique, qui doit tenir compte de la division de la vie sociale en champs et éviter de projeter directement les positions propres à un champ spécialisé sur le champ global des positions sociales. En conséquence, il faut conduire des analyses spécifiques sur le champ sportif et, parallèlement, il faut penser les relations au champ social et économique autrement que comme des relations causales directes.

En second lieu, les recherches de Bourdieu soulignent le rôle des luttes dans l'autonomisation progressive et partielle des champs, et la poursuite de ces conflits dont la structure organise les rapports dans le champ et le font changer. Un champ se forme et s'autonomise en constituant ses propres enjeux et en faisant prévaloir en son sein des critères d'excellence spécifiques (qu'est-ce qu'un « bon » écrivain ? quelle production est « vraiment » scientifique ? quel est l'exploit sportif le plus remarquable ?). Mais son autonomie n'est jamais intégrale, elle est relative, variable dans le temps, inégale selon les « régions » du champ, ce qui veut dire que les critères externes au champ spécialisé, comme l'argent ou le pouvoir social, peuvent interférer avec les critères spécifiques du champ. Une lutte permanente oppose les défenseurs des valeurs propres du champ (la « pure » littérature) à ceux qui introduisent des ressources externes comme la fortune ou les relations sociales (la littérature représentée par les auteurs de romans de gare ou par le roman bourgeois).

1. Nous ferons de nombreuses références aux écrits de Bourdieu, sans noter à chaque fois le renvoi. Le concept de champ et son analyse ont été formalisés dans ses écrits récents, notamment BOURDIEU, 1991, 1992a, et 1992b., spécialement, p. 80-90.

Ces axes d'analyse permettent à Bourdieu de décrire toute une série de développements propres au champ littéraire et artistique en voie d'autonomisation. Nous verrons jusqu'où cette démarche peut être transposée pour l'analyse du monde des sports.

2. EXEMPLE : L'AUTONOMIE DU CHAMP SPORTIF PAR RAPPORT AU CHAMP ÉDUCATIF

Il est essentiel de souligner que l'autonomisation d'un champ par rapport à un autre ne signifie pas la suppression des relations entre eux. Soit l'exemple des relations du champ sportif aux institutions éducatives. Depuis l'origine au 19e siècle en Angleterre jusqu'à maintenant, les sports sont intimement mêlés à l'éducation scolaire. À chaque époque, les pédagogues contribuent à formaliser les apprentissages sportifs et à fusionner les valeurs de la compétition avec les idéaux éducatifs. Toutefois, les relations changent avec le temps.

À la fin du siècle dernier en France, le sport tente d'entrer dans les écoles et cherche à se faire attribuer une fonction éducative. Un promoteur des sports et des Jeux olympiques comme Pierre de Coubertin s'occupe pendant des années de questions scolaires et de comités dont l'objet est de réformer l'école. Lorsque le sport est intégré aux activités de l'école, ce sont les critères de l'institution scolaire qui prévalent : activité limitée, placée durant les heures de récréation, pratiquée dans un esprit ludique et *fair play*, bien différent de la compétition sportive standard. Pendant longtemps, on soutiendra l'idée que le sport scolaire est spécifique car il est *dans* l'école, et qu'il est différent du sport civil (en club) ; pour celui-là, les critères sportifs comme la compétition sont moins importants que d'autres critères éducatifs comme l'éducation morale ou la sociabilité (acquérir le goût de l'effort, le sens de la solidarité, etc.).

Or, c'est de manière très différente que dans les années 60 en France, les relations sport-école sont de nouveau activées. Il n'est plus question que le sport soit organisé par l'école et jugé selon des critères scolaires, mais au contraire qu'il soit organisé pour permettre la formation de futurs sportifs de compétition et on envisage d'apprécier les résultats au moyen de critères sportifs (combien de champions sont issus des lycées aménagés ou des sections sport-études ?). La relation est toujours très forte, mais elle a changé de sens entre 1890 et 1970 : le sport est devenu (plus) autonome et capable d'imposer ses propres critères d'excellence, et il les fait prévaloir jusque dans l'univers scolaire. À ce stade d'autonomisation, le sport obtient le soutien de l'État et il parvient à justifier l'octroi de fonds publics pour financer la compétition de haut niveau.

3. LA NOTION DE PROCESSUS D'AUTONOMISATION

Les analyses visent à préciser comment le champ sportif s'autonomise, c'est-à-dire comment il devient un ordre de phénomènes ayant sa propre logique de fonctionnement, ses critères d'appréciation spécifiques, et une capacité de résistance à la pression de logiques différentes (politiques, pédagogiques, etc.).

L'autonomie est une caractéristique que le sociologue étudie souvent sur un mode critique ou apologétique. Une faible autonomie du champ sportif vis-à-vis du pouvoir politique, comme dans l'Allemagne nazie en 1936, peut être considérée comme intolérable (Brohm, 1983) : à l'inverse, la forte autonomie d'un organe sportif qui, par exemple, invite une équipe de l'Afrique du Sud ségrégationniste pour jouer au rugby en France en 1979, sans tenir compte des avertissements de la diplomatie, l'est aussi (Irlinger, 1981). De même, depuis que les institutions sportives ont acquis un potentiel élevé, le degré d'autonomie du sport et la pression qu'il peut exercer sur les universités aux États-Unis (Frey, 1985), sur les municipalités en France, etc., sont des sujets qui suscitent la controverse et la critique sociale. Bref, l'analyste doit être conscient qu'il scrute une dimension du monde sportif qui suscite des prises de position passionnées et que son travail échappera difficilement à l'attraction de telle ou telle opinion.

L'analyse socio-historique peut tenter de dégager une « datation » du processus d'autonomisation, d'en repérer les poussées et, simultanément, d'identifier les relations entre partisans de l'autonomie la plus avancée et défenseurs de la « dépendance », qui luttent les uns contre les autres.

4. EXEMPLE : DÉPENDANCE DU CHAMP SPORTIF ET POUSSÉES D'AUTONOMISATION PREMIÈRE FORME DE DÉPENDANCE

La non-autonomie du champ « sportif » (activités physiques) est bien illustrée par l'histoire sociale des gymnastiques au 19e. L'étroitesse des relations entre gymnastique et éducation patriotique (morale) ne se dément pas tout au long de ce siècle, et passe même par des moments de réactivation intense, comme lorsqu'on établit une éducation militaire sous forme de « bataillons scolaires » en complément de l'éducation physique scolaire dans l'enseignement primaire français (1882-1890 environ, voir Bourzac in Arnaud, 1981). Cette conception marque le courant de la gymnastique jusqu'au 20e siècle, et se trouve représentée par l'Union des sociétés de gymnastique de France et diverses Unions de préparation militaire, dont l'influence ne fléchira que dans les années 30-40.

Pour les militants de cette forme d'activité physique, rien n'est plus absurde que de revendiquer la pratique d'exercices pour elle-même (autonomie), sans qu'elle ait une utilité sociale (dépendance à l'égard de finalités externes, morales, religieuses, politiques). Mais d'autres courants que les nationalistes patriotes exigent que l'activité physique soit réglée en fonction de principes « supérieurs » qui viennent du champ politique ou pédagogique, et chacun s'organise de son côté. La période 1895-1940, et spécialement l'Entre-deux-guerres en France, voit l'affirmation d'un pôle dans le champ « sportif » qui revendique la dépendance. On observe la multiplication des organisations qui viennent diriger et encadrer le sport au nom de convictions politiques et confessionnelles, et qui lient étroitement gymnastique, ou sport, et morale. Elles formeront de jeunes sportifs « ouvriers » révolutionnaires sous l'égide du Parti communiste, des sportifs « travaillistes » avec les socialistes, des sportifs « catholiques » ou « chrétiens » avec la Fédération des patronages ou l'Union chrétienne des jeunes gens, des sportifs « laïques » avec les Œuvres laïques d'éducation physique, etc.

Chaque organisation constitue ses championnats, ses fêtes gymnastiques, ses concours. Comme le montre Philippe Tichit dans sa monographie de quatre communes du Nord industriel de la France, les associations d'une même ville relevant de fédérations à orientations opposées ne se rencontrent jamais dans les années 1920-30. Jusque dans la communauté locale, l'organisation sportive divise, ou s'aligne sur les divisions sociales préexistantes, cet ajustement étant un signe de dépendance à l'égard du champ social global. Notons qu'en séparant, elle évite les affrontements directs entre équipes d'une même ville dont les orientations idéologiques divergent (Tichit, 1994).

Le foisonnement des organisations (rapporté au nombre de sportifs) atteint des proportions extrêmes. La division affecte les plus petites associations comme les plus grandes compétitions. Les organisations ouvrières sportives créent leurs Jeux olympiques ouvriers (jusqu'en 1936) ; les femmes, rejetées par le C.I.O., ont leurs Jeux olympiques féminins (jusqu'en 1934) ; il y aura aussi les Jeux internationaux unionistes des protestants (1927) et les Concours internationaux catholiques (de 1932 à 1939), (Dumons et Pollet, 1992).

Dans cet état du champ, lorsque les footballeurs d'une équipe catholique participent à une compétition, ils rencontrent toujours la même série de clubs paroissiaux environnants, qu'ils soient beaucoup plus forts ou plus faibles (même si les matchs tournent régulièrement à l'avantage des mêmes) : la priorité n'est pas de constituer des poules équilibrées et de proposer des matchs à l'issue incertaine, ni d'offrir une perspective de promotion sportive vers une division supérieure ; la finalité est d'entretenir des liens de type communautaire avec les assemblées chrétiennes les plus proches. Autrement dit, la structuration sportive reproduit des lignes de clivage social et, parallèlement, elle entretient et souligne des liens sociaux de

nature non sportive. D'après une monographie d'une commune rurale de l'Ouest de la France, ce trait se perpétue en certains endroits jusqu'au début des années 60 (Fradétal, 1982).

En résumé, le principe de la communauté d'intérêt sportif qui fait se rassembler ceux qui se passionnent pour le même sport, le même exercice physique, est moins fort que les principes de communauté d'intérêts sociaux externes au champ sportif, à savoir des principes :

— de classe : clubs sélects contre clubs ouverts : l'essentiel pour les membres des clubs sélects étant de se retrouver entre gens du « même monde » ;
— de race : aux États-Unis, les Noirs jouent avec les Noirs, et les Blanc avec les Blancs (la déségrégation n'est que ponctuelle jusqu'aux années 1960 et 1970) ;
— de sexe : sportifs et sportives séparés : l'essentiel pour les hommes étant d'être « entre hommes », tandis que pour les sportives, la règle est de s'exercer hors du regard des hommes, entre femmes (l'écart est très fort dans tous les pays industriels capitalistes et il est marqué plus nettement aux États-Unis qu'en Europe à la fin des années 1960[2]) ;
— de conviction politique ou religieuse : laïcs et confessionnels à part, gauches et droites politiques séparées.

PREMIÈRES POUSSÉES D'AUTONOMISATION : L'AMATEURISME DE 1890, LE PROFESSIONNALISME DE 1920

Il faut noter que si un champ des activités physiques et des sports se constitue, vers 1875-85 en France par exemple, cela suppose une poussée d'autonomisation des activités physiques par rapport à leurs commanditaires que furent tout au long du 19e siècle l'armée, l'école, la médecine et le spectacle ; cependant, ce champ demeure faiblement autonome dans un premier temps (Defrance, 1987).

Dans le champ, le degré d'autonomie peut être variable. Ainsi, l'amateurisme sportif de 1890 s'établit en prenant une orientation favorable à une autonomisation plus poussée des activités sportives, en se démarquant de ce que représentent les gymnastiques de l'époque, liées à des idéaux patriotiques, laïques, confessionnels, hygiéniques ou éducatifs.

> Le véritable amateur trouve dans le sport lui-même un attrait qui agit plus puissamment que n'importe quelle autre considération. Il ne s'y livre pas avec la ponctualité et la prudence de celui qui en use comme d'un remède. Il ne poursuit pas un endurcissement raisonné en vue de fatigues qui l'attendent au régiment. Il ne s'entraîne pas avec l'ardeur et la passion d'un collectionneur de médailles et si le succès lui est doux, si les acclamations dont on accueille sa victoire résonnent agréablement à ses oreilles, la satisfaction qui est en dedans de lui-même est plus forte que les impressions du dehors. (*La Revue Athlétique*, 25 juillet 1890)

Ni motivations hygiéniques, ni finalités patriotiques, ni même « championnite », le seul ressort est le plaisir d'être dans le jeu sportif.

Il faut garder à l'esprit que cette position dans le champ s'affirme par contraste avec les autres positions, et que de Coubertin peut exprimer cet idéal d'autonomie, tout en liant *de facto* la pratique sportive à des finalités. Ses biographes montrent précisément comment ce dernier rattache la pratique du sport à des finalités éducatives spécialement pensées pour les enfants de la classe dirigeante de la fin du siècle.

> De l'initiative ! le football nous en donnera j'en suis convaincu, c'est sur lui que je compte pour empêcher d'enfermer vos ambitions dans un portefeuille, de faire de quelques ronds de cuir les étapes de votre vie... Je voudrais que vous ayez l'ambition de

2. En 1971, le sport scolaire et universitaire américain comprend 12 fois plus de garçons que de filles : la même année en France, il n'y a que 2 fois plus de garçons que de filles (environ 2/3 de garçons et 1/3 de filles).

> découvrir une Amérique, de coloniser un Tonkin, de prendre un Tombouctou. Le football est l'avant-propos de toutes ces choses (de Coubertin, 1894)[3].

Autrement dit, de Coubertin développe une véritable dualité (ou une duplicité, si l'on veut), puisqu'il célèbre l'enthousiasme des adolescents pris dans le jeu sportif et pratiquant pour l'amour du jeu (pour s'amuser) et que, parallèlement, il s'adresse aux institutions et aux autorités pour établir des relations fonctionnelles entre sport et société libérale et conquérante (coloniale et commerçante).

La revendication d'une autonomie est déjà formulée vers 1900-1920, mais les conditions n'en sont pas réunies dans les pays Européens (à la différence des États-Unis et du Canada[4]). Elle est imaginée par ceux qui souhaiteraient surpasser les divisions politiques et confessionnelles du champ et établir une activité physique sur des bases universelles, comme c'est le cas chez les éducateurs physiques.

> De même qu'en hygiène, il ne saurait exister de chauffage central catholique ; de ventilateurs protestants ; ni de chasses d'eau israélites, etc., pas plus qu'en thérapeutique ; de quinine républicaine ; d'opium royaliste ; de bromure bonapartiste, ni de rhubarbe socialiste, etc., il ne saurait exister de gymnastique « républicaine et laïque » ; pas plus que de « gymnastique religieuse » (Tissié, 1919, p. 277).

Une autre dynamique s'enclenche vers 1915-1920 (en France), et un pôle du champ entame un mouvement de dégagement net, sous l'impulsion du football et de partisans du professionnalisme en sport. L'autonomisation est alors conduite par des pratiquants qui défendent l'idée du plaisir du sport pour lui-même, mais en allant au-delà des positions des amateurs de 1890 : en effet, pour eux, la passion du sport justifie qu'on ne pratique que cela, qu'on en fasse un métier, que des spectateurs paient pour voir, que le talent dans cette discipline se monnaie, bref, que le jeu devienne un monde en soi, un univers à lui seul, qui se suffit et se commande lui-même (Wahl, 1986). Cette dynamique conduit à rejeter toute justification utilitaire : en football, la valeur se mesure par une unité purement footballistique, le « but » marqué, rapporté au niveau de la compétition. L'orientation n'est pas la même que celle des gymnastes (éducateurs physiques), dont l'idéal est de former de bons patriotes, des adolescents bien éduqués, des hommes sains.

Aux environ des années 1920-1930, les champs sportifs nationaux sont violemment écartelés entre deux pôles, avec des tensions extrêmes et des équilibres différents selon les pays :

— d'un côté, les sports professionnalisés qui connaissent un succès décisif dans des pays comme les États-Unis et le Canada[5], mais se développent de manière plus hésitante dans des pays comme la France, où le football professionnel s'établit en 1932, tandis que la professionnalisation en rugby provoque une scission en deux jeux séparés, et qu'elle est interdite en athlétisme et en natation (Bruand, 1992 ; Terret, 1994) ;
— d'un autre côté, l'activité physique utilitaire et le sport éducatif contrôlé par des enseignants et des moralistes : ceux-ci réagissent à la montée des professionnels en affirmant des principes d'amateurisme de plus en plus stricts (aux États-Unis, la tendance est très nette chez les éducatrices s'occupant de filles, selon la synthèse de Guttmann, 1991).

---

3. Ce texte, intitulé « Lettre ouverte aux potaches de France », est un appel à participer à la conquête coloniale que la France mène à ce moment-là. Le Tonkin correspond au Vietnam du Nord colonisé par les Français dans les années 1880 ; Tombouctou est une ville du Sud du Sahara conquise par la France en 1893.

4. Il reste à mener une analyse en termes de champ à propos du monde sportif nord-américain. Elle permettra de préciser les décalages importants qui existent entre le Nouveau Monde et la vieille Europe entre 1900-1910 et 1960-1970. Sur la nécessité d'étudier la structure de chaque champ sportif national, (DEFRANCE et POCIELLO, 1993) et sur une perspective de comparaison, (HARVEY, DEFRANCE et BEAMISH, 1993). Le travail pourrait s'appuyer notamment sur les analyses des champs culturel et artistique américains, dans la lignée de Bourdieu, que développe DI MAGGIO (1991).

5. Pour la boxe, le football américain, le baseball ou pour le hockey, voir DULLES (1940), MANDELL (1984), WILSON (1988), et au Canada, HALL et *al.* (1991).

Le pôle professionnel du champ affirme l'autonomie du sport, même si celui-ci est lié à une économie capitaliste contraignante, tandis que le pôle amateur, appuyé par les pouvoirs publics, limite l'expansion du sport en rappelant son lien nécessaire avec une finalité morale ou sociale (caractère très net dans le sport féminin).

UNE SECONDE FORME DE DÉPENDANCE PAR RAPPORT AU CHAMP SOCIAL

Une autre forme de dépendance au social marque le sport de la première moitié du siècle. Lorsqu'on étudie en détail les activités concrètes des membres de clubs, en alpinisme ou en canoë-kayak par exemple, ou celles des gymnastes dans leurs salles ou dans les fêtes gymnastiques, on observe qu'une part importante du temps est consacrée à des activités qui ne sont pas de l'exercice physique, ni du sport, ni du jeu, mais qui relèvent des formes coutumières de sociabilité : les soirées et les conversations de salon pour les membres d'une section du Club alpin français, les dîners concerts pour les canoéistes-kayakistes, les banquets et discours de notabilités locales pour les gymnastes assemblés, etc. Dans de nombreuses activités, alpinisme, tennis, automobile, cyclisme, les tenues vestimentaires restent des tenues civiles, surtout pour les femmes. La présentation de soi, l'engagement corporel, la répartition de l'activité, restent largement déterminés par les conventions des milieux sociaux qui fournissent le gros des pratiquants, ou par ceux qui « donnent le ton ». Bref, l'activité sportive reste « engluée » dans les conventions sociales, elle se coule dans le moule de la vie sociale locale.

Ce n'est que dans le cours des années 1910-1930, et de façon très ponctuelle, que des pratiquants essaient de se dégager de ces conventions. Ainsi, des alpinistes créent un groupe de « purs » grimpeurs, le Groupe de haute montagne (G.H.M., 1919), par la suite certains adopteront un système de cotations des voies d'ascension (l'échelle de Welzembach) qui va révéler la distance entre « vrais » grimpeurs et « touristes » et créer une hiérarchie sportive. Allant dans le même sens, le Club alpin français, qui acceptait des comptes rendus de courses en montagne de tous genres, sur des critères relevant de la notoriété sociale de l'auteur ou de sa qualité littéraire, commence à établir un critère de sélection des papiers : ne peuvent être publiés que les récits de courses conduisant au-dessus de 1 000 mètres d'altitude, puis le seuil est relevé à 3 000 mètres (Hoibian, 1993). En tennis, les comptes rendus de tournois insistent d'abord sur les personnalités présentes dans l'assistance, et ce n'est que progressivement — des années 1910 aux années 1930 — que l'intérêt se portera sur le jeu lui-même, sur des phases techniques ou tactiques (Waser,1995). Chez les kayakistes, qui créent aussi un Groupe de haute rivière (à l'exemple des alpinistes), les soirées annuelles du Kayak Club de France qui donnent d'abord lieu à un concert, évoluent vers une formule où prennent place des intermèdes musicaux, puis des conférences en relation avec l'activité du kayak (Lapierre, 1981).

Petit à petit, le critère de regroupement des membres, le thème commun de leurs activités, la caractéristique définissant un compte rendu de course alpine, deviennent plus strictement sportifs, et doivent de moins en moins à la vie « mondaine » ou « locale » qui entoure la vie sportive. Les frontières de « ce qui est du sport » et de « ce qui n'en est pas » se précisent et se renforcent. Nous avons ici un nouvel indice d'autonomisation.

5. LE CONCEPT DE LUTTE POUR L'AUTONOMISATION

En résumé, l'autonomie du sport s'acquiert par la lutte et à travers un double rejet : sont à la fois refusés, les sports englués dans les conventions sociales et, d'une certaine manière, ayant partie liée avec l'ordre social (vie mondaine et bourgeoise, sociabilités populaires) ; et par ailleurs les usages « missionnaires » du sport, le sport militant, qui a partie liée avec la réforme des mœurs, la conversion politique, religieuse, ou la révolution.

Le processus est homologue à celui que Bourdieu décrit à propos de l'autonomisation du champ littéraire au 19e siècle, au cours duquel la position de l'artiste indépendant ne vivant que pour l'art est produite au prix d'une double rupture. *« Les occupants de cette position contradictoire sont voués à s'opposer, sous deux rapports différents, aux différentes positions*

établies... Contre l'"art utile" variante officielle et conservatrice de l'"art social"... et contre l'art bourgeois, véhicule inconscient ou consentant d'une doxa éthique et politique » (Bourdieu, 1992a, p. 115). Il s'agit bien de séparer les critères de la bonne littérature des valeurs du militantisme politique ou confessionnel d'une part, et des critères de la moralité bourgeoise de l'autre, pour affirmer la littérature dans son irréductibilité et sa valeur intrinsèque. Les démarcations établies autour du sport pratiqué pour lui-même conduisent dans le même sens, vers une autonomie relativement plus grande.

6. EXEMPLE : LES STRATÉGIES DE RUPTURE DANS LE CHAMP SPORTIF

Les premières ruptures ont été accomplies par les amateurs qui ont refusé que leur pratique serve une cause quelconque. Toutefois, l'amateurisme représente une position qui change quand le champ se transforme. Il y a d'abord l'amateurisme ludique des jeunes bourgeois de 1890, qui s'auto-organisent : le sport est alors une activité interne à la classe aisée, liée à la vie scolaire des enfants de cette classe. L'autonomie est celle de la sphère des activités adolescentes, qui se démarquent des activités civiques des adultes, mais l'activité sportive est un appendice de la vie scolaire bourgeoise. Autrement dit, l'autonomisation n'est réalisée que sur un « front », contre l'activité physique militante dont le sport adolescent se démarque en rejetant la forme gymnastique « patriotique », tandis que sur le « front » des conventions sociales, les associations sportives, en dépit de leur gestes ostentatoires d'anticonformisme, participent de la vie traditionnelle des classes qui envoient leurs enfants au lycée.

Le temps joue sur la position des amateurs. Leurs rapports aux formes convenues de la vie cultivée et bourgeoise se resserrent dès lors que la première génération de jeunes joueurs devient une génération de dirigeants sportifs adultes (après 1905-1914 en France : cf. Wahl, 1986). Devenus dirigeants, les amateurs vont se retrouver face à une poussée d'autonomisation induite par d'autres qu'eux-mêmes, les sportifs professionnels, souvent issus d'autres classes sociales. Alors, les amateurs élaborent et renforcent un code de conduite chevaleresque et désintéressée au plan économique, qui va progressivement prendre un caractère élitiste et renforcer le lien entre éducation sportive et ethos de la « grande existence » bourgeoise ou aristocrate (voir Dunning, Sheard pour l'Angleterre, Metcalfe pour le Canada). Dès les années 1920 et 1930, les plus farouches partisans d'un sport libéré de la politique et des conventions sociales (donc doublement « autonome ») ne sont plus parmi les « amateurs », ils sont du côté de la professionnalisation et du spectacle sportif.

On aperçoit donc les situations où les sportifs gagnent sur un « front », et perdent sur l'autre : les jeunes qui échappent à toute forme d'engagement politico-social, mais qui s'abritent au sein d'une culture de classe, l'activité sportive de 1890 conservant des caractères conventionnels très marqués (folklore lycéen, turbulence, accent ludique et chahuteur) ; les amateurs qui répètent un peu la même stratégie quelques années plus tard, mais doivent fermer explicitement l'entrée de leurs clubs pour maintenir leur conception du sport (en Angleterre dans les années 1890, voir Dunning et Sheard, 1979 ; au Canada ou en France, les dates sont plus tardives). Parallèlement à la montée d'un sport relativement autonome, c'est-à-dire socialement « ouvert » et politiquement neutre, on voit apparaître les mécanismes proprement politiques de captation de ce potentiel, avec l'organisation nazie des Jeux de Berlin, qui vise à remettre dans une ligne politique cette activité qui affirme n'exister que pour elle-même (Brohm, 1983).

TENDANCES CONTRADICTOIRES ET POSITIONS AMBIGUËS

Lorsqu'on étudie l'ensemble du champ des activités physiques et des sports (APS) vers 1930, on observe que deux tendances se dégagent nettement. D'un côté, de nombreuses composantes de la vie sociale accordent une importance minime au sport, qui est perçu comme une activité peu sérieuse, qui n'est pas assimilé à une occupation éducative, qui est le fait d'individus plutôt paresseux, instables, joueurs (i.e. parieurs) et aimant « les bobards ». Le

fait d'individus plutôt paresseux, instables, joueurs (i.e. parieurs) et aimant « les bobards ». Le sport n'est alors pris en considération (quand il l'est) que s'il est soumis à un principe moral externe et « supplémentaire » en quelque sorte, ce qui suppose qu'il soit encadré, moralisé et contrôlé. Cette conception est celle de certains milieux populaires, des ruraux, des milieux catholiques, des éducateurs, d'une bonne partie des militants politiques ouvriers, etc. Elle n'envisage pas que le sport soit autonome, puisqu'il ne gagne une signification que lorsqu'il est inscrit dans un projet pédagogique ou politique.

D'un autre côté, il y a déjà des groupes de passionnés du sport, qui participent ou qui assistent à des compétitions, lisent des journaux ne parlant que de leur sport, spécialement en football (*soccer* et football américain), en hockey sur glace, en cyclisme, en boxe : ces publics tiennent déjà une position de « puristes », à la fois spécialisés dans leur sport et donc débarrassés de toute la gangue sociale qui entoure d'autres sports, et « apolitiques » et donc indifférents à la construction de positions politiques de droite ou de gauche. Ceux-là ne vivent leur sport comme passion totale que parce que l'autonomisation du secteur auquel ils adhèrent est localement réalisée.

Il y aurait à développer une analyse du champ pendant les poussées d'autonomisation, et à montrer l'ambiguïté de la position des promoteurs d'éducation physique, qui tentent d'élaborer des compromis entre autonomisation et dépendance.

7. CHAMP AUTONOME ET INTERVENTIONS D'ÉTAT

Une étape décisive dans l'autonomisation du champ sportif est franchie après la seconde guerre mondiale, et plus spécialement durant les années 60 en France, en Angleterre ou au Canada. Dès lors, le sportif ne s'occupant que de son « monde sportif » devient majoritaire.

Dans le club ordinaire et sur un terrain de jeu, le sportif de tous les jours vit sa pratique comme une pratique autonome, ne devant rien à la politique ou aux intérêts mercantiles. Des préoccupations techniques, d'organisation du groupe, d'enseignement ou d'initiation, de bénévolat, orientent l'action des membres du champ sportif, indiquant que des espaces « sportifs » existent qui manifestent une autonomie, puisque les agents peuvent s'y mouvoir en mettant en œuvre des critères de jugement et des catégories d'intérêts propres qui ne se convertissent pas directement en termes politiques ou économiques. Il faut prendre ces manifestations au sérieux, en adoptant un point de vue d'anthropologue étudiant des croyances ou des visions du monde d'un groupe social. La méthode n'est pas celle de la sociologie « critique » (par exemple Brohm, 1976) et elle écarte la dénonciation des croyances indigènes comme leurres n'existant que par la propagande des dominants : ce qui ne veut pas dire qu'on les prend comme des vérités premières (pas plus que l'anthropologue ne va partager la vision des mythes qu'il étudie), ni qu'on renonce à toute analyse critique du rôle des dominants. Cela signifie, en termes de programme de recherche, qu'il est nécessaire de constituer en objet sociologique véritable, les conduites et attitudes de désintéressement et d'apolitisme, en menant des investigations spécialement organisées à cette fin.

L'autonomisation relative ne s'observe pas directement, elle s'objective à travers des effets. Ainsi, lorsque le sport se constitue en un monde qui a sa logique propre et une indépendance relative, comment les pouvoirs établis peuvent-ils y intervenir, venir contrôler certaines affaires, exercer un pouvoir réglementaire ? On examinera, de ce point de vue, comment l'État peut avoir prise sur les institutions sportives dans de telles conditions d'autonomisation par rapport au politique ?

8. EXEMPLE : AUTONOMIE DU CHAMP SPORTIF ET POLITIQUES SPORTIVES D'ÉTAT

On peut aborder empiriquement la question en scrutant les points où se rencontrent l'État et le « sport », spécialement tous les *organes de concertation ou de négociation* institués

pour définir et conduire la politique sportive de l'État en accord avec le « monde sportif ». Il devrait s'y manifester la vivacité ou la faiblesse de l'autonomie des agents du champ « sportif », autonomie à la fois agie et ressentie : les agents peuvent exprimer très clairement la spécificité de leur statut, et leur refus d'être soumis aux pouvoirs temporels de la politique ou de l'argent.

On peut aussi entrer par le biais de préoccupations ou valeurs que partagent tous les membres du champ et qui portent sur les relations à entretenir avec la politique et l'argent. De multiples manifestations traduisent *les valeurs de l'apolitisme et du désintéressement* au sein du monde « sportif », c'est-à-dire la dénégation de tout intérêt de pouvoir ou d'enrichissement à travers la pratique du sport : manifestations auxquelles s'opposent des *attitudes d'intéressement*, elles aussi bien affirmées. Ainsi, la « logique sportive », autrement dit le principe propre de régulation de l'activité dans le champ, peut se concilier avec les attitudes désintéressées (« pour l'amour du sport ») et avec les attitudes intéressées (« pour réussir dans la vie », « comme tremplin vers d'autres responsabilités ») ; analyser ces dimensions permet de comprendre l'articulation du champ avec le champ du pouvoir, et une bonne part de la vie propre du champ (de quoi les agents discutent, ce qui les oppose, etc.).

La mise en place des politiques sportives d'État offre un bon terrain d'observation pour comprendre comment le monde sportif se définit lui-même et s'établit comme entité à part, ayant ses valeurs, ses hiérarchies, ses pouvoirs constitués et ses règles. S'y pose en permanence la question de son autonomie face à une forme « externe » et « étrangère » de pouvoir, le pouvoir étatique, de quelque nature qu'il soit (ceci, depuis les années 1930 : Defrance, Harvey et Beamish, 1991).

Dans le processus d'élaboration d'une politique sportive nationale, le champ sportif est en relation avec le champ politique et les frontières sont soigneusement rappelées et confirmées, ou au contraire assouplies, selon les moments. Une politique sportive publique se discute au niveau national entre membres de l'institution sportive et membres de l'administration de l'État. Chaque partie veille scrupuleusement au respect de son champ d'action : les interactions sont toujours fragiles, et l'histoire des relations entre les deux champs est émaillée de ruptures, de contestations et de conflits. Le montage s'effectue au moyen d'organisations « mixtes » qui peuvent varier avec le temps et les traditions politiques nationales (Dyson, 1980), comme le montrent les exemples de la France et de l'Angleterre à la fin des années 50 et dans les années 60.

ANGLETERRE

Dans le système anglais vers 1955-1965, l'organisme le mieux placé pour abriter la production d'une politique nationale pour le sport est le Central Council for Physical Recreation (C.C.P.R.). Les Anglais ont refusé, depuis les années 1940, de créer un ministère des Sports : au nom d'une logique politique, parce que le sport reste largement une activité volontaire privée, que seul un État totalitaire voudrait accaparer : parce que le sport organisé à l'école doit rester entre les mains du ministère de l'Éducation (il est donc séparé du sport civil) : enfin, du point de vue des organisations sportives, parce que la direction des « affaires sportives » ne doit pas échapper aux sportifs eux-mêmes (principe d'autonomie).

La pression s'exerce en faveur de la désignation d'une instance conduite par un sportif, et dont les membres conservent un statut proche de celui qu'ont les autorités sportives, tout en étant sélectionnés (désignés ou élus) par les organisations sportives. L'organisme de concertation entre le sport et l'État est donc composé, du côté sportif, de *bénévoles*, se retrouvant dans un comité *privé*, qui aura un rôle *consultatif* auprès du Gouvernement.

Cependant, dans la logique des principes « modernes » d'administration qui s'affirment à l'époque (le management des années 60), des administrateurs font pression en sens inverse, au nom de l'État, pour qu'un professionnel, élu ou administratif, conduise le travail d'élaboration, d'autant que les « affaires sportives » prennent des dimensions beaucoup plus importantes dans les années 60. Un professionnel de l'administration offrirait une garantie de compétence, de sérieux, de méthode, et d'indépendance vis-à-vis des intérêts sportifs étroits : il apporterait une rigueur au moment où le nom de l'État et les deniers publics sont engagés.

Or, dans le champ politique anglais, le passage au stade d'organisme public permanent et professionnel ne se fait pas. Jusqu'au début des années 70, le C.C.P.R. reste patronné par des bénévoles, même s'ils ont l'appui de quelques permanents appointés (direction exécutive, secrétariat général). Le patronage de ce comité est par ailleurs extrêmement prestigieux, si bien qu'un contraste social net s'établit entre les membres assurant le patronage et les sportifs bénévoles d'une part, et les fonctionnaires de l'État et les professionnels d'autre part.

FRANCE

En France, les traditions politiques accordent un rôle plus important à l'État, rôle qui s'affirme au cours de l'histoire et se confirme dans le présent. Son autorité a tourné à l'autoritarisme, qui réduit à néant l'autonomie du sport[6], lorsqu'il a eu l'ambition d'organiser la politique du monde sportif durant l'Occupation allemande, dans le cadre du régime de Vichy (1940-44), (Gay-Lescot, 1991). Sorti de ces circonstances exceptionnelles (après 1945), l'État à la française conserve beaucoup de pouvoir, mais ne l'exerce plus. Puis, avec le développement de la scolarisation et des pratiques sportives à la fin des années 50, il reprend l'initiative.

Pour mener une politique publique qui concerne en majeure partie des associations de droit privé (les associations sportives), l'État se dote d'une administration publique spécialisée conduite par un commissariat à la Jeunesse et aux Sports (1958), puis un secrétariat d'État (1963), et enfin un ministère (1966). Pour dialoguer avec les groupements sportifs, un (nouveau) Conseil national des sports est créé à l'initiative du commissaire à la Jeunesse et aux Sports, Maurice Herzog : la différence avec le *Council* Anglais tient en ce que l'État français décrète son existence, nomme ses membres (après consultation des milieux sportifs), et prépare des documents officiels à partir de ses travaux. Alors que l'organe anglais est patronné par le prince Philip, un membre éminent de l'*establishment*, mais un personnage neutre, le conseil français est présidé par le premier ministre assisté du ministre de l'Éducation nationale, des agents engagés dans la politique du moment. Le conseil *à la française* est donc beaucoup plus proche d'un organe exécutif que l'anglais, un organe qui supplée une action administrative de l'État, largement soustraite au pouvoir du parlement. En ce sens, la tradition française est davantage technocratique, et moins démocratique ou parlementaire.

Une seconde différence vient de ce que l'État français réalise, et ne se contente pas de suggérer, coordonner et subventionner. Il contrôle une part de la formation des professionnels du sport compétitif (avec l'Institut national du sport, les Écoles normales supérieures d'éducation physique et sportive, les Centres régionaux d'éducation physique et sportive, puis les « brevets d'État »), il dirige la quasi-totalité de la formation et de l'exercice professionnel des professeurs d'éducation physique, il possède des centres d'entraînement sportif (centre de Font-Romeu, etc.). Lorsque l'État élabore un programme pour une politique sportive, toute une série de mesures portent sur des actions, des règlements, des centres, des diplômes, des corps de spécialistes, etc... qui relèvent déjà de son pouvoir, et ont déjà un statut public. Autrement dit, le champ des activités « sportives » en France s'est structuré de manière différente de l'Angleterre, et la part contrôlée par l'État s'est accrue davantage depuis les années 30.

Lorsqu'une phase de renforcement du rôle de l'État est engagée, les hommes qui le représentent énoncent des justifications de cette « intrusion ». Une notion politique caractéristique de l'histoire de l'État français revient alors : celle de la fragilité de l'État, et de la

6. *« Il apparaît de toute évidence que le sport n'est pas une spécialité qui doit accaparer l'individu et le détourner de ses œuvres humaines, mais une épreuve de la race, où celle-ci se prépare des qualités naturelles faites pour « déborder le stade » et alimenter de vertus généreuses la nation toute entière. En un mot, le sport ne doit pas être un État dans l'État, ni un monde à part, mais bien au contraire le lieu et l'occasion du rassemblement des énergies vitales de la France ».* Déclaration du colonel Pascot, responsable de l'Éducation Générale et Sportive auprès du Gouvernement de Vichy de 1942 à 1944 ; « Éléments d'une doctrine du sport », 1943, papier appartenant à M.-T. Eyquem, versé aux archives nationales, Paris, A.N., F 44bis / 2541.

nécessité d'affirmer son autorité avec des moyens relativement fermes, voire « autoritaires ». L'actualité historique ravive ce thème à la fin des années 1950, avec la menace de sécession de la colonie algérienne, qui n'obéit plus au pouvoir de Paris (Guerre d'Algérie) : le général de Gaulle agira pendant plusieurs années, de 1958 à 1962 environ, en vue de *« rétablir l'autorité de l'État »* dans l'armée, dans l'administration, etc... Dans ces circonstances, l'État prend le commandement du Conseil national du sport. En 1961, à la première réunion, le Commissaire déclare aux représentants de Fédérations sportives présents : *« Notre volonté, c'est de respecter l'initiative privée en la conciliant avec l'autorité de l'État, rendue nécessaire par les conditions de la vie contemporaine et notamment par l'obligation morale et réglementaire pour les pouvoirs publics de suivre l'emploi des fonds publics*[7]*. »*

DIRIGISME ET CENTRALISATION

La question de la centralisation renvoie à la structure du champ politique. Certains États sont unitaires et uni-centriques comme la France : à l'opposé, les États fédéraux comme le Canada associent des provinces culturellement différenciées. Elle renvoie à la structure du champ « sportif » qui peut être, lui aussi, plus ou moins centralisé.

Une mesure de l'autonomie du champ sportif pourrait être effectuée en examinant à quel degré l'organisation du champ sportif s'est « calquée » sur celle du politique. Plus le « monde sportif » se donne un plan original, et résiste à l'application directe de critères administratifs ou économiques que le monde politique met en application en général, plus il manifeste son autonomie relative. À l'inverse, plus il se soumet à des principes standards d'organisation en vigueur dans les administrations d'État, reproduisant les logiques du politique, plus il marque sa dépendance relative. Le maximum d'autonomie par rapport à l'État s'observe en Amérique du Nord, avec des sports qui créent des championnats qui enjambent les frontières nationales comme ceux des ligues de base-ball ou de hockey : à l'inverse, le degré zéro d'autonomie est atteint lorsque l'État crée des événements sportifs d'État, par exemple avec le sport allemand au temps du nazisme ou celui des pays socialistes (et les essais, en France, du régime de Vichy).

Dans un pays à tradition étatique, les poussées d'étatisation trouvent toujours des appuis, certains classiques, d'autres parfois inattendus. Ainsi, en France, le journal *l'Équipe*, qui a pris plusieurs fois position en faveur d'une organisation libérale et non bureaucratique du sport, approuve cependant le programme du ministre de l'Éducation Louis Joxe, lorsqu'il annonce une série d'interventions de l'État pour les années 60 : la « nationalisation » du sport est approuvée par le journal, qui rappelle à cette occasion la faiblesse des organisations sportives, cette défaillance justifiant en quelque sorte l'appel à des pouvoirs politiques extérieurs (*L'Équipe*, 27 octobre 1960). L'hostilité la plus marquée à l'égard de l'intrusion de l'État vient des organismes sportifs qui se sont assuré l'indépendance et l'autosuffisance financière, comme la Fédération de football-association (*soccer*) (*L'Équipe*, 29 octobre 1960). Le fait qu'un type d'organisation dans le champ sportif puisse rester assez indifférent aux réaménagements induits par le pouvoir politique montre que des marges d'autonomie existent et que les libertés politiques sont maintenues.

Dans un pays à forte tradition libérale à l'anglaise, l'organisation du sport suit des plans variés, selon les disciplines, les régions, les réseaux institutionnels (école, université, armée, municipalités), etc... si bien que les problèmes de coordination et de coopération — dans la liberté de chacun — sont beaucoup plus complexes qu'ailleurs. En Angleterre, l'harmonisation des politiques des trois organismes nationaux s'occupant de sport (C.C.P.R., Sports Council, British Olympic Association) est particulièrement problématique (Anthony, 1980, p. 12). De même, aux U.S.A., plusieurs organisations ont un droit de regard sur la composition d'une équipe nationale à envoyer aux Jeux olympiques (l'Amateur Athletic Union, la National Collegiate Athletic Association, le Comité olympique U.S.) : dans les années 1960, l'État

7. Maurice Herzog, 11 avril 1961, ouverture des travaux du C.S.N., Paris, A.N., F 44 bis/ 828, art. 1.

fédéral, qui répugne à intervenir dans le domaine des loisirs, tente des médiations : puis après la crise des années 70 (révélée par l'échec relatif des athlètes américains aux Jeux de Munich en 1972), il réorganise le dispositif tout en évitant de s'engager directement[8].

Dans un pays étatiste, l'État peut aller jusqu'à des interventions directes dans le fonctionnement des fédérations sportives, d'autant qu'il y a introduit des personnels qui relèvent de son autorité : en France, sont créés des postes de fonctionnaires détachés auprès des fédérations, et placés dans des positions centrales comme celle de directeur technique national (DTN). Aussi, en 1972 en France, le DTN de l'athlétisme peut-il être écarté sur ordre du ministre et de son chef de cabinet, sans qu'il en soit référé au président de la fédération, qui se voit ainsi court-circuité (*L'Athlétisme*, n° 198, mai 1974).

L'analyse doit ici s'armer de finesse et appréhender des différences d'autonomisation, et par ailleurs des différences de structuration interne des champs sportifs nationaux entre des pays qui présentent, par ailleurs, un certain nombre de similitudes, à commencer par le haut degré d'unification nationale (Angleterre et France : Elias, 1939) et une longue tradition de libertés démocratiques.

9. SUR L'AUTONOMIE

A. L'autonomisation du champ est marquée par les membres dans le champ lorsqu'ils affirment qu'ils agissent en *bénévoles* et lorsqu'ils proclament leur *apolitisme*. Ils signifient leur indépendance à l'égard des motivations pour l'argent, et leur autonomie par rapport au politique. Par là, ils soulignent l'idée que le sportif court pour le sport, pour le plaisir du jeu, et qu'il se trouve comme l'amateur d'art, dans une quête de l'art pour l'art.

Certes, l'analyse sociologique ne prend pas au pied de la lettre ces déclarations, et au-delà de l'intention des agents, elle procède à deux opérations qui peuvent limiter sa portée :

— d'une part, elle examine jusqu'à quel point les relations des sportifs avec les forces sociales extérieures sont effectivement contrôlées par les premiers, et dans quelle mesure ils peuvent relativement séparer leurs affaires des enjeux sociaux plus généraux ;

— d'autre part, elle s'appuie sur la notion de dépendance (ou d'autonomie) relative, et elle ne cherche pas à rapporter les cas observés à un type pur d'indépendance tel que l'imagine le sens commun (véhiculé par les déclarations des agents). Sur ce point, il est nécessaire d'écarter une vision individualiste de l'autonomie, qui oppose individu et société : elle aurait pour corollaire de traduire le développement historique du sport comme une dérive, conduisant de l'autonomie des premiers sportifs individuels de la fin du 19e siècle, vers la dépendance des institutions sportives très intégrées de la fin du 20e siècle. Cette vision, à l'œuvre dans les variantes psychologisantes ou d'inspiration individualiste de la sociologie est inadéquate. Les effets négatifs de cette dichotomie sur le raisonnement sociologique ont été soulignés par des auteurs comme Norbert Elias (1970) et Pierre Bourdieu (1972).

L'autonomie du champ est partielle. À l'origine, le champ n'est pas un monde restreint composé d'individus libres de toute attache, comme le présentent les récits nostalgiques des jours anciens, mais un espace qui rassemble exclusivement des adolescents de la bourgeoisie et de divers groupes favorisés.

On peut qualifier de « poussées d'autonomisation » les mouvements de déclin des organisations sportives politiques, confessionnelles ou affinitaires, dans la mesure où elles laissent la place à des groupements spécialisés par disciplines sportives et manifestant l'intention de bien séparer convictions extra-sportives et pratique sportive. Mais comme le montre Harvey à propos du Québec entre les années 30 et les années 60, le relâchement des liens entre éthique religieuse et gymnastique, à l'occasion de l'affaiblissement du rôle direct de l'Église catholique dans l'encadrement de la jeunesse, ne signifie pas automatiquement la

8. Voir à ce sujet JOHNSON et FREY (1985), et CHALIP (1991). Voir aussi : *L'Équipe*, 14 décembre 1962 ; le conflit entre organisations d'athlétisme est à nouveau évoqué le 5 avril 1968.

formation d'organisations sportives spécialisées et autonomes (Harvey, 1988). L'Église est relayée par les municipalités et les Provinces (l'État) : cette substitution laisse intactes les orientations éducatives et moralisatrices, ainsi qu'une approche pluridisciplinaire des activités sportives, de même que continue à s'exprimer une hostilité à l'égard d'une autonomisation poussée qui s'accompagnerait de la spécialisation, de la professionnalisation et de la « spectacularisation ».

B. L'augmentation de l'autonomie du champ des sports semble liée à l'autonomisation de chaque sport par rapport aux autres.

Quand le champ des sports est fortement dépendant, les sports sont placés sous la tutelle d'instances externes qui les traitent indistinctement comme disciplines militaires, éducatives, hygiéniques ou civiques (ou comme chapitre de dépenses dans un budget). Certes, tous les sports ne sont pas également appréciés par ces pouvoirs externes, les militaires peuvent préférer la gymnastique et le tir, les éducateurs l'effort athlétique et l'esprit solidaire des sports collectifs, etc. et donc les divers sports sont différenciés dans leurs singularités : il reste que les institutions étrangères aux sports ne rentrent pas dans le jeu infini des différenciations entre spécialités sportives. Inversement, l'autonomisation permet une accentuation des différences et les disciplines sportives en viennent à se démarquer selon de multiples oppositions (voir, par exemple, les analyses de Christian Pociello, 1981).

C. L'autonomisation se traduit empiriquement par un processus de déconstruction de certaines relations qui marquaient antérieurement la dépendance du champ.

Diverses analyses sont à mener pour montrer que le processus d'autonomisation est à la fois une construction de mécanismes d'autorégulation du champ, de règles de protection contre des influences externes « indésirables » (du point de vue de ceux qui défendent l'autonomie), et une déconstruction, un affaiblissement des relations tutélaires, la dénonciation de conventions sur lesquelles reposaient des formes antérieures d'activité instituées. Il entraîne la formation de nouvelles positions — notamment de positions dominantes, celle de président du Comité olympique national, celle de journaliste sportif de télévision, etc., mais aussi le déclin d'autres positions, voire la disparition complète de certaines d'entre elles — par exemple, celle de président de fédération d'éducateurs physiques exerçant un contrôle sur le sport de compétition.

D. L'autonomie relative est une caractéristique du champ qu'une analyse sociologique peut objectiver de manière méthodique, mais c'est simultanément une caractéristique brandie par les agents du champ dans leurs luttes pour ou contre le maintien de certains liens sociaux. Le sens commun emploie la catégorie sous sa forme absolue (l'indépendance totale), et dans ses usages polémiques, l'autonomie est davantage valorisée que la dépendance. L'analyse est ici délicate à mener, et elle suppose de préciser en permanence qui diagnostique l'état du champ, les agents de l'époque ou le sociologue historien d'aujourd'hui.

Un exemple donnera une idée de la complexité de cette question. *Le Sport ouvrier* du 20 février 1926 indique : *« les Soviets poursuivent la réalisation des théories hébertistes. Nous eussions aimé voir consacrer en France les mêmes doctrines !... Dans notre Fédération prolétarienne, nous devons développer ces méthodes d'enseignement que les organisations bourgeoises sont incapables d'appliquer parce qu'elles heurtent les intérêts mercantiles qui se sont introduits dans le mouvement sportif »*[9]. En prenant appui sur leur engagement politique (sport ouvrier), les défenseurs d'un exercice corporel « utile » dénoncent la dépendance de leurs adversaires à l'égard des intérêts économiques, c'est-à-dire cherchent à les montrer moins désintéressés et moins autonomes qu'ils prétendent l'être (derrière le sport pour le sport, il y aurait le sport pour l'argent). On aperçoit que la notion d'autonomie, qui peut être sociologiquement construite, est doublée de notions d'autonomie élaborées par les agents, notions de sens commun qu'ils mettent en œuvre pour définir leur position et contrer celle de leurs adversaires, dans un jeu d'alliances et de prises de distance assez complexe.

9. Reproduit in *L'Éducation physique*, 1926, n° 39 ; « L'exemple de la Russie soviétique ».

E. L'État, ultime garant de l'autonomie ? Une vision de l'autonomie comme abolition de tout lien au particulier, à tout intérêt catégoriel, enferme en elle-même l'idée que la protection de l'État, et l'inscription dans l'espace public également accessible à tous, suffisent à définir l'autonomie d'un champ. Or il semble bien que cette conception soit erronée. Le champ sportif peut être dépendant du champ politique, et l'emprise d'un pouvoir d'État peut aller très loin, comme le montre l'exemple du sport italien sous le régime fasciste (de Grazia, 1981). Lorsque l'annexion du champ sportif n'est pas réalisée de façon aussi violente, la dépendance peut quand même être sensible.

Cependant, il ne s'agit pas de définir l'autonomie comme l'abolition de tout lien social à tout autre champ, et l'existence de relations entre le sport et l'État ne suffit pas à diagnostiquer une dépendance caractéristique. L'autonomie du champ est réduite si cette relation externe entrave le fonctionnement interne, et interfère avec l'application des critères de jugement proprement sportifs qui ont cours dans le champ. Mais l'État peut respecter la logique spécifique d'un champ vis-à-vis duquel il a un rôle. On pourrait alors dire que l'État se « sportivise » et se place dans le champ sportif pour y agir, plutôt que de parler d'une étatisation du sport. Dans la mesure où des sportifs sont engagés par l'État et constituent des groupes de pression favorables à la haute compétition à l'intérieur de l'appareil administratif, l'action publique prolonge la logique sportive : cela diffère des situations durant lesquelles des États placent un commissaire politique auprès des organisations sportives pour les rappeler à l'ordre et les obliger à se conformer à une morale politique (Russie soviétique, Allemagne nazie, France sous l'occupation allemande).

L'État pourrait même aider ce champ à se constituer en entité autonome pour des raisons relevant du fonctionnement du champ politique ; le pouvoir politique a en effet cette propriété singulière que, pour exister dans un système basé sur le suffrage politique, il doit accorder ostensiblement des avantages à des pouvoirs concurrents, en général des pouvoirs spécialisés, comme les corporations professionnelles ou les syndicats. Ainsi, il peut y avoir des transactions entre les organisations de l'État et celles du sport et, simultanément, encouragement pour ces dernières à développer leur logique spécifique et à s'en tenir à ce seul registre d'activité (« ne pas faire de politique »). C'est dans ce sens qu'on peut analyser les relations par lesquelles les États alimentent le développement de la compétition internationale dans de nombreux pays industrialisés à partir des années 1960-1970.

Cependant, il ne faut pas attendre d'un pouvoir externe à un champ qu'il fournisse volontairement les armes pour renforcer l'autonomie du champ. Seules les forces propres au champ et rassemblant les agents qui valorisent l'enjeu spécifique du champ au point de rallier la position de l'art pour l'art peuvent élargir l'autonomie d'un champ. Durant la période des années 60, ce sont les « sportifs », notamment les professionnels du sport, qui vont profiter de la conjoncture qui leur est favorable, pour renforcer le potentiel propre de leur domaine, et affirmer l'autonomie du sport en jouant avec les mécanismes que l'État avait mis en place pour étendre son contrôle. Ce détournement ne durera qu'un temps et les analyses historiques ont à préciser comment d'autres évolutions s'engagent, avec la crise financière de l'État à la fin des années 70, puis avec d'autres développements politiques depuis les années 80.

Le champ sportif a-t-il été autonome à une étape de son histoire ? Jamais complètement. Mais des poussées d'autonomisation ont été enregistrées, qui aboutissent à une indépendance relative mais incomplète et qui reste réversible.

Jacques DEFRANCE
Centre de Recherche sur la Culture Sportive
Université Paris XI — Orsay
STAPS, Bat. 335
91.405 Orsay Cedex

Centre de Sociologie Urbaine
(C.N.R.S. — Unité 267) Paris.
59-61, rue Pouchet
75.017 Paris.

RÉSUMÉ

Entre le début du siècle et les années 1960-70, le sport devient une entité sociale ayant un pouvoir propre qui lui permet d'exporter et d'imposer ses catégories et ses valeurs. En utilisant le concept de « champ », emprunté à Pierre Bourdieu, il est possible de faire une lecture de l'histoire du développement de divers sports dans les pays industriels pendant cette période : il s'agit de montrer que le « champ sportif » gagne en autonomie relative, tout en indiquant quels sont les indices de cette autonomisation. La question de l'intervention de l'État dans un monde sportif relativement autonomisé vers 1960-70 est discutée. Après avoir confronté ce modèle théorique à des données historiques, quelques questions sont formulées qui intéressent les analyses du sport dans les enjeux politiques actuels.

ABSTRACT

Between the beginning of the century and the 1960s and 1970s, sport has become a social entity with its own power, which allows it to export its categories and values and to impose them. Using the concept of "field" borrowed from Pierre Bourdieu, a reading of the history of the development of various sports in industrial nations during this period can be made, with the intention of demonstrating that the "field of sport" has gained in relative autonomy, and at the same time indicating what are the indicators of this autonomy. The question of state intervention in a world of sports which had become relatively autonomous around 1960 to 1970 is discussed. After confronting this theoretical model with historical data, some questions are formulated relative to sports analysis in the context of political issues today.

RESUMEN

Entre principios de siglo y los años 1960-1970, el deporte se convierte en una entidad social con poder propio que le permite exportar e imponer sus categorías y valores. Utilisando el concepto de « campo » de Pierre Bourdieu, es posible realizar una lectura de la historia del desarrollo de diversos deportes en los países industriales durante este período : se trata de mostrar que el « campo deportivo » gana en autonomía relativa, indicando al mismo tiempo los índices de esta autonomización. Se discute la intervención del Estado en un mundo deportivo relativamente autonomizado en los años 1960-1970. Después de haber confrontado este modelo teórico con datos históricos, se formulan preguntas que tocan los análisis del deporte en las posturas políticos actuales.

BIBLIOGRAPHIE

ANTHONY, Don (1980), *A Strategy for British Sport*, Londres, Hurst and Cy ; Montréal, McGill-Queen's University Press.

ARNAUD, Pierre (dir.) (1987), *Les Athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine. 1870-1914*, Toulouse, Privat.

BOURDIEU, Pierre (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz.

BOURDIEU, Pierre (1991), « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 89, pp. 3-46.

BOURDIEU, Pierre (1992 a), *Les Règles de l'Art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil.

BOURDIEU, Pierre, avec Loïc J.D. WACQUANT (1992 b), *Réponses*, Paris, Seuil.

BROHM, Jean-Marie (1976), *Sociologie politique du sport*, Paris, J.P. Delarge - Éditions Universitaires. Rééd. 1992, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.

BROHM, Jean-Marie (1983), *1936 Jeux olympiques à Berlin*, Paris, Éditions Complexe.

BRUANT, Gérard (1992), *Anthropologie du geste sportif. La construction sociale de la course à pied*, Paris, Presses Universitaires de France.

CHALIP, Laurence (1991), « Sport and the State : The Case of the United States of America », *in* Fernand Landry , Marc Landry et Magdeleine Yerlès (éds.), *Sport... Le troisième millénaire*, Sainte Foy, Presses de l'Université Laval, pp. 243-250.

DE COUBERTIN, Pierre (1894), «Lettre ouverte aux potaches de France », *Les sports athlétiques*.

DEFRANCE, Jacques (1987), *L'Excellence corporelle. La formation des activités physiques et sportives modernes. 1770-1914*, Rennes - Paris, Presses Universitaires de Rennes - S.T.A.P.S.

DEFRANCE, Jacques, Jean HARVEY, et Rob BEAMISH (1992), « Les caractères originaux de l'histoire sportive française. Comparaison du rôle de l'État dans les années 1930 en France, au Canada et en Grande-Bretagne », *in Jeux et sports dans l'Histoire*, tome 1, Paris, CTHS, pp. 189-203.

DEFRANCE, Jacques et Christian POCIELLO (1993), « Structure and Evolution of the Field of Sport in France (1960-1990) », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 28, n° 1, pp. 1-21.

DIMAGGIO, Paul (1991), « Social Structure, Institutions and Cultural Goods : The Case of the United States », *in* Pierre Bourdieu et James S. Coleman (éds.), *Social Theory for a Changing Society*, Boulder, Westview Press ; New-York, Russell Sage Foundation.

DULLES, Foster R. (1940), *A History of Recreation. America Learns to Play,* New-York, Appleton Century Croft.

DUMONS, Bruno et Gilles POLLET (1992), « Églises chrétiennes et sport international dans la première moitié du XXe siècle », *in Jeux et sports dans l'Histoire*, tome 1, Paris, CTHS, pp. 205-218.

DUNNING, Eric et Kenneth SHEARD (1979), *Barbarians, Gentlemen and Players. A Sociological Study of the Developpment of Rugby Football,* Oxford, Martin Robertson. Le chapitre « The bifurcation of Rugby Union and Rugby League : A Case Study of Organizational Conflict and Change », paru in *International Review for the Sociology of Sport*, 1976 ; tr. fr. par Jean-Paul Clément, Jacques Defrance et F. Ohl, « La séparation des deux rugbys », *Actes de la recherche en sciences sociales,* 1989, n° 79, pp. 92-107.

DURKHEIM, Emile ([1893] 1973), *De la division du travail social*, rééd., Paris, P.U.F.
DYSON, Kenneth H.F. (1980), *The State Tradition in Western Europe. A Study of an Idea and Institution*, Oxford, Martin Robertson.
ELIAS, Norbert (1939), *Über den Prozess der Zivilisation*, Bâle ; tr. fr (1973) *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.
ELIAS, Norbert (1975), *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy.
ELIAS, Norbert (1970), *Was ist Soziologie ?*, Munich, Juventa Verlag ; trad. fr., (1981) *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Aix-en Provence, Pandora.
FRADETAL, B. (1982), in C.N.R.S., *Cahiers de l'Observatoire du changement social*, vol. VII.
FREY, James (1985), in David Chu, Jeffrey O. Segrave et John Becker (éds.), *Sport in Higher Education,* Champaign, IL, Human Kinetics.
GAY-LESCOT, Jean-Louis (1991), *Sport et Éducation sous Vichy (1940-1944)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
DE GRAZIA, Victoria (1981) *The Culture of Consent. Mass organization of leisure in fascist Italy*, Cambridge, Cambridge University Press.
GUTTMANN, Allen (1978), *From Ritual to Record. The Nature of Modern Sports*, New-York, Columbia University Press.
GUTTMANN, Allen (1991), *Women's Sports. A History*, New-York, Oxford, Columbia University Press.
HALL, M. Ann, Trevor SLACK, Garry SMITH et David WHITSON (1991), *Sport in Canadian Society,* Toronto, McClelland and Stewart.
HARVEY, Jean (1988), « Le clergé québécois et le sport, 1930-1960 », *in* Jean Harvey et Hart Cantelon (éds.), *Sport et pouvoir. Les enjeux sociaux au Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 69-88.
HARVEY, Jean, Jacques DEFRANCE et Rob BEAMISH (1993), « Physical Exercise Policy and the Welfare State : A Framework for Comparative Analysis », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 28, n° 1, pp. 53-64.
HOIBIAN, Olivier (à paraître), « Le champ des pratiques sportives : espaces préservés ou formes d'expression des systèmes de domination ? L'éclairage du monde de l'alpinisme », Actes du colloque *Sport, cultures et traditions*, Agde, 1993.
IRLINGER, Paul (1981), « Le sport au pluriel ou les singularités du rugby », *in* Christian Pociello et *al.*, *Sport et société. Approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot, pp. 361-377.
JOHNSON, Arthur T. et James FREY (éds.) (1985), *Government and Sport. The Public Policy Issues*, Totowa (NJ), Rowman and Allanheld, 1985.
LAPIERRE, André (1981), *Sports de pleine nature et pratiques sociales. Analyse socio-culturelle du canoë-kayak et de l'escalade*, Paris, mémoire INSEP.
MANDELL, Richard D. (1984), *Sport. A Cultural History*, New-York, Columbia University Press.
METCALFE, Alan (1987), *Canada Learns To Play : The Emergence of Organized Sport, 1807-1914*, Toronto, McClelland and Stewart.
POCIELLO, Christian, et al. (1981), *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot.
TERRET, Thierry (1994), *Naissance et développement de la natation sportive,* L'Harmattan, Paris.
TICHIT, Philippe (à paraître), « Essai de typologie des associations sportives. Perspectives historiques », Communication présentée au 119e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Amiens, 24-28 octobre 1994.
TISSIÉ, Philippe (1919), *L'éducation physique et la race*, Paris.
WAHL, Alfred (1986), « Le footballeur français : de l'amateurisme au salariat (1890-1926) », *Le Mouvement social*, n° 135, pp. 7-30.
WASER, Anne-Marie (1995), « La diffusion et la professionnalisation du tennis en France 1880-1980 », communication à paraître dans un ouvrage dirigé par Thierry Terret, Paris, L'Harmattan.
WILSON, John (1988), *Politics and Leisure*, Boston, Unwin Hyman.

Les revues sportives et les archives publiques citées en notes sont toutes françaises.